



**DECISION N° 01 CR/23, en date du 11 décembre 2023
pour l'ouverture du concours de recrutement**

La présidente de l'Agence Marocaine Antidopage

Vu la loi n° 97-12 relative à la lutte contre le dopage dans le sport, promulguée par le Dahir n° 1-17-26 du 8 hja 1438 (30 Août 2017), notamment ses article 32 et 33 ;
Vu le décret n° 2-18-303 du 2 kaada 1440 (5 juillet 2019) pris pour l'application de la loi n° 97-12 relative à la lutte contre le dopage dans le sport, tel qu'il a été modifié et complété ;
Vu le décret n° 2.20.681 du 17 septembre 2020 (28 Moharam 1442) portant nomination de Madame Fatima ABOUALI, présidente de l'Agence Marocaine Antidopage ;
Vu l'organisation administrative de l'Agence Marocaine Antidopage, tel qu'il a été visé par Monsieur le Ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances, chargé du budget en date du 30 Novembre 2021 ;
Vu le Statut du personnel de l'Agence Marocaine Antidopage et de la cartographie, tel qu'il a été visé par le Ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances, chargé du budget en date du 6 janvier 2022 ;

DECIDE

Article Premier : L'Agence Marocaine Antidopage (AMAD) lance un appel à candidature pour le recrutement d'un Administrateur du 2^{ème} grade (01 poste) :

Article 2 : Le concours se déroulera le 28 janvier 2024

Article 3 : Conditions exigées :

- Etre de nationalité Marocaine ; avoir un Master en sciences juridiques en français ou un diplôme reconnu équivalent
- Agé entre 18 et 45 ans au 31 décembre 2023 ;
- Expérience exigée d'un minimum de 5 ans avec maîtrise des législations sportives marocaines ;
- Maîtrise des langues (Arabe-Français-Anglais) et rédaction des rapports.

Article 4 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite ;
- Copie légalisée du diplôme ;
- Attestation de travail justifiant une expérience de 5 ans au minimum ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie légalisée du CNIE



Article 5 : Dépôt de candidature

Les dossiers de candidature doivent être adressés par courrier postal ou déposés à l'Agence Marocaine Antidopage sis à rue Sophora, secteur 23, Hay Riad, Rabat jusqu'au 31 décembre 2023 à 16h30, dernier délai.

Article 6 : Convocation des candidats

Après la pré-sélection, la liste des candidats admis à concourir sera publiée sur le site des emplois publics : www.emploi-public.ma et le site de l'Agence : www.amad.ma

Article 7 : Résultats définitifs du concours

A l'issue du concours la liste définitive des candidats retenus ainsi que la liste d'attente seront publiées sur le site des emplois publics : www.emploi-public.ma et le site de l'Agence : www.amad.ma



ABOUALI Fatima
Présidente de l'Agence Marocaine
Anti Dopage (AMAD)

